

La Nouvelle Recommandation 202 (Socles de Protection Sociale) et la Stratégie Bidimensionnelle d'Extension de la Couverture de Sécurité Sociale de l'OIT

Intervention a l'atelier de dialogue nationale "La coordination des politiques de protection sociale et l'emploi au Burkina Faso"

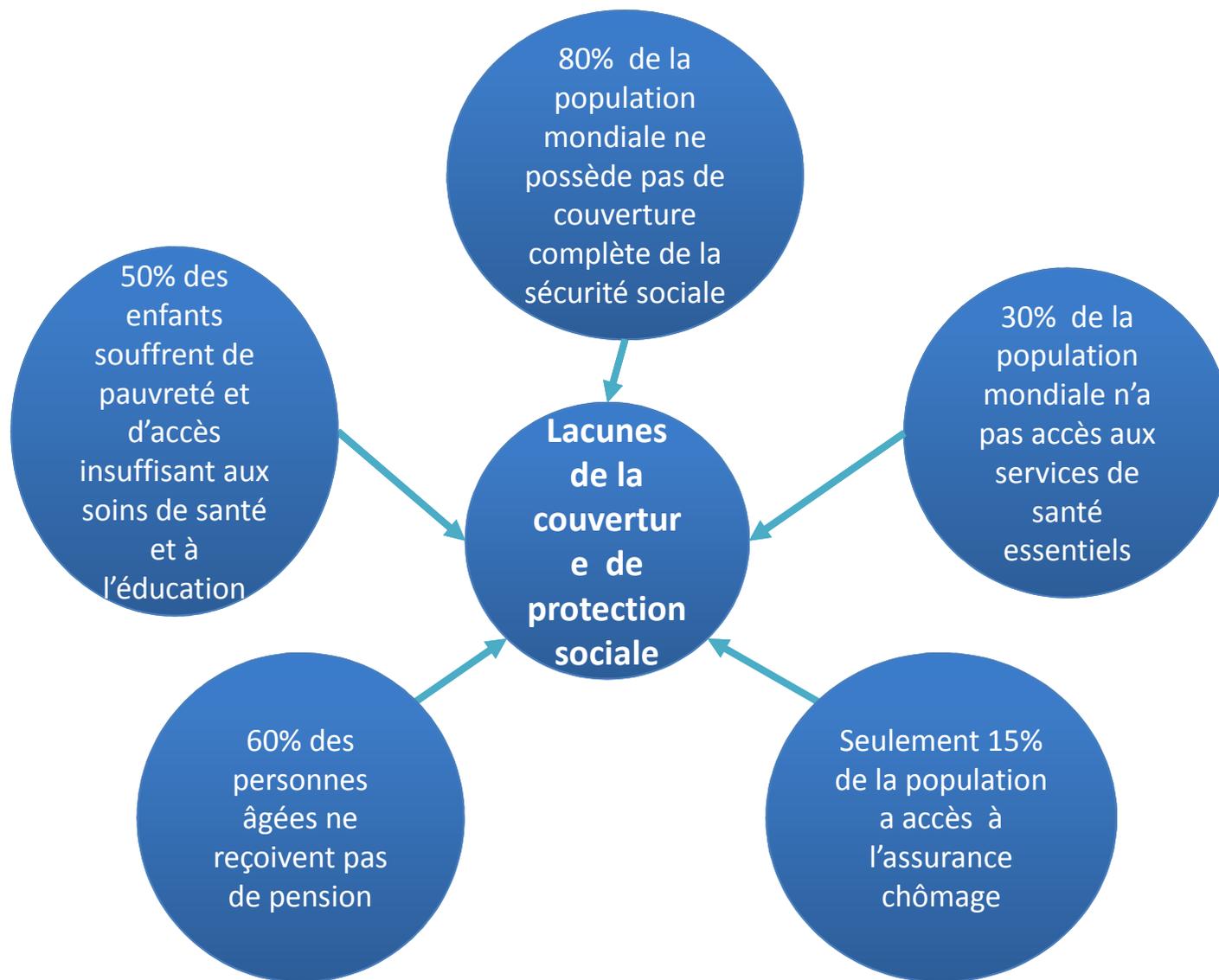
Par: Helmut Schwarzer (BIT)

Projet BIT/UE «Améliorer la Protection Sociale et promouvoir l'Emploi»

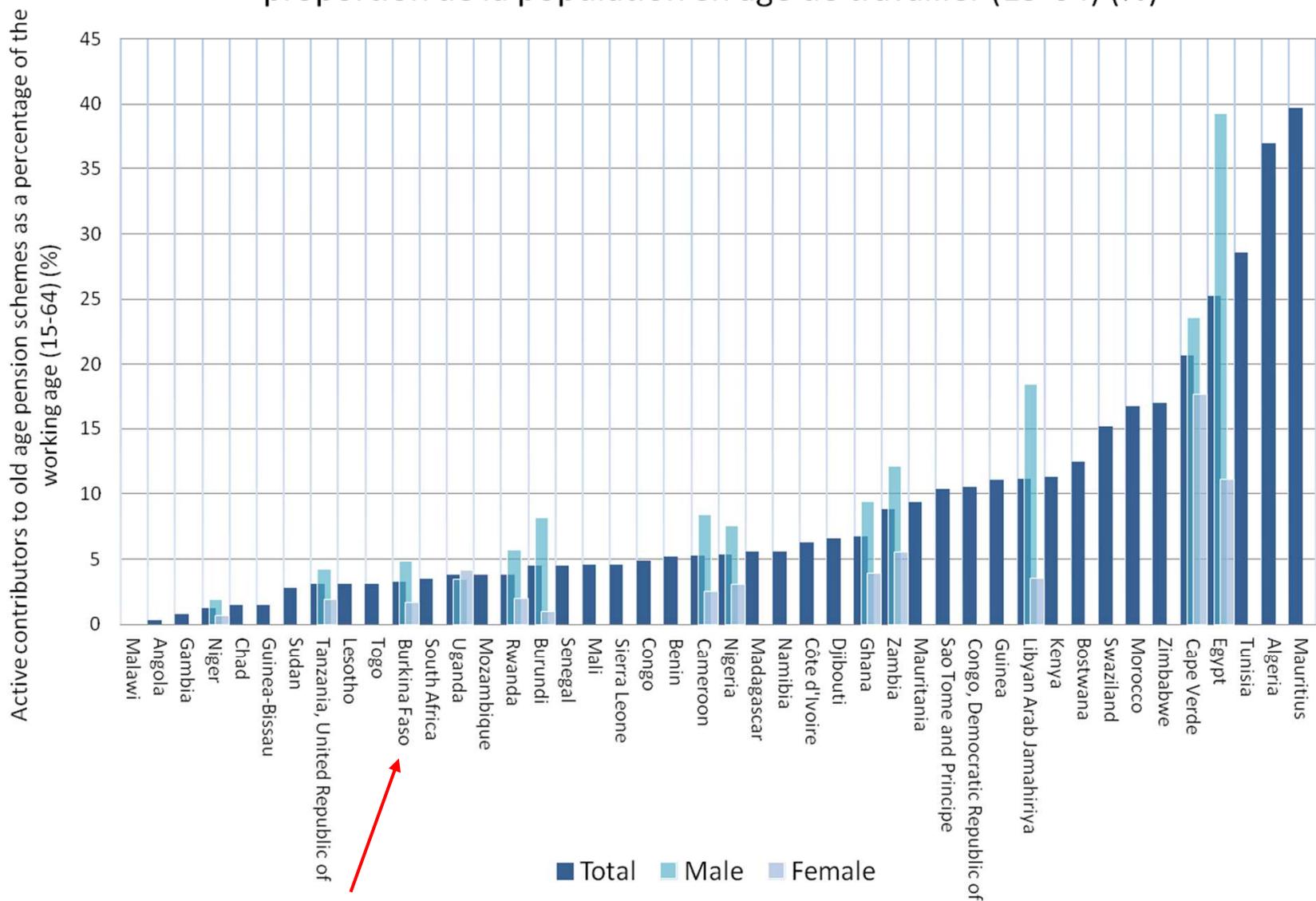
Ouagadougou, Burkina Faso, 25 juin 2012

Le besoin de protection sociale

Lacunes de la couverture

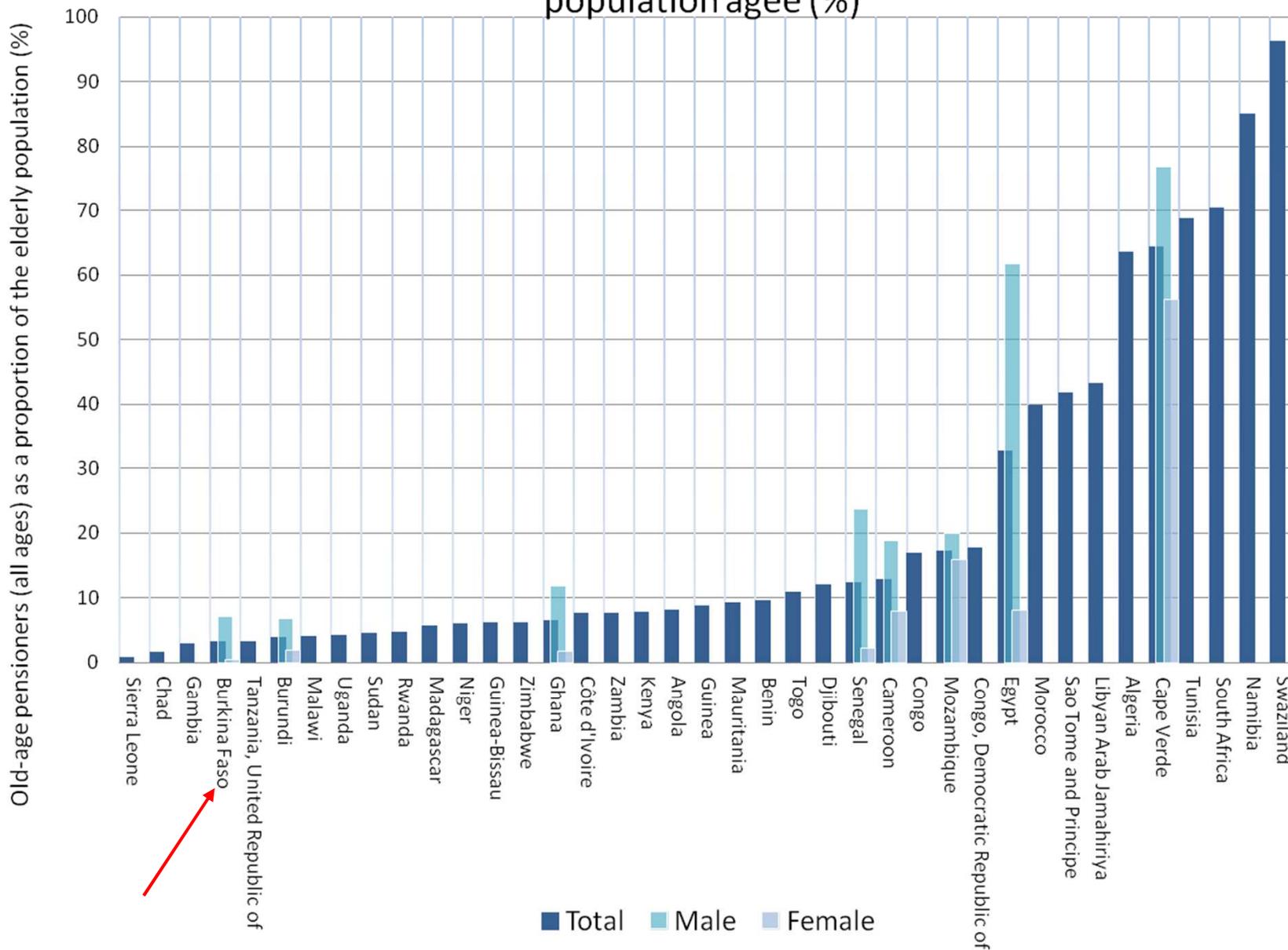


Afrique | Contributeurs actifs aux régimes pension vieillesse comme proportion de la population en âge de travailler (15-64) (%)



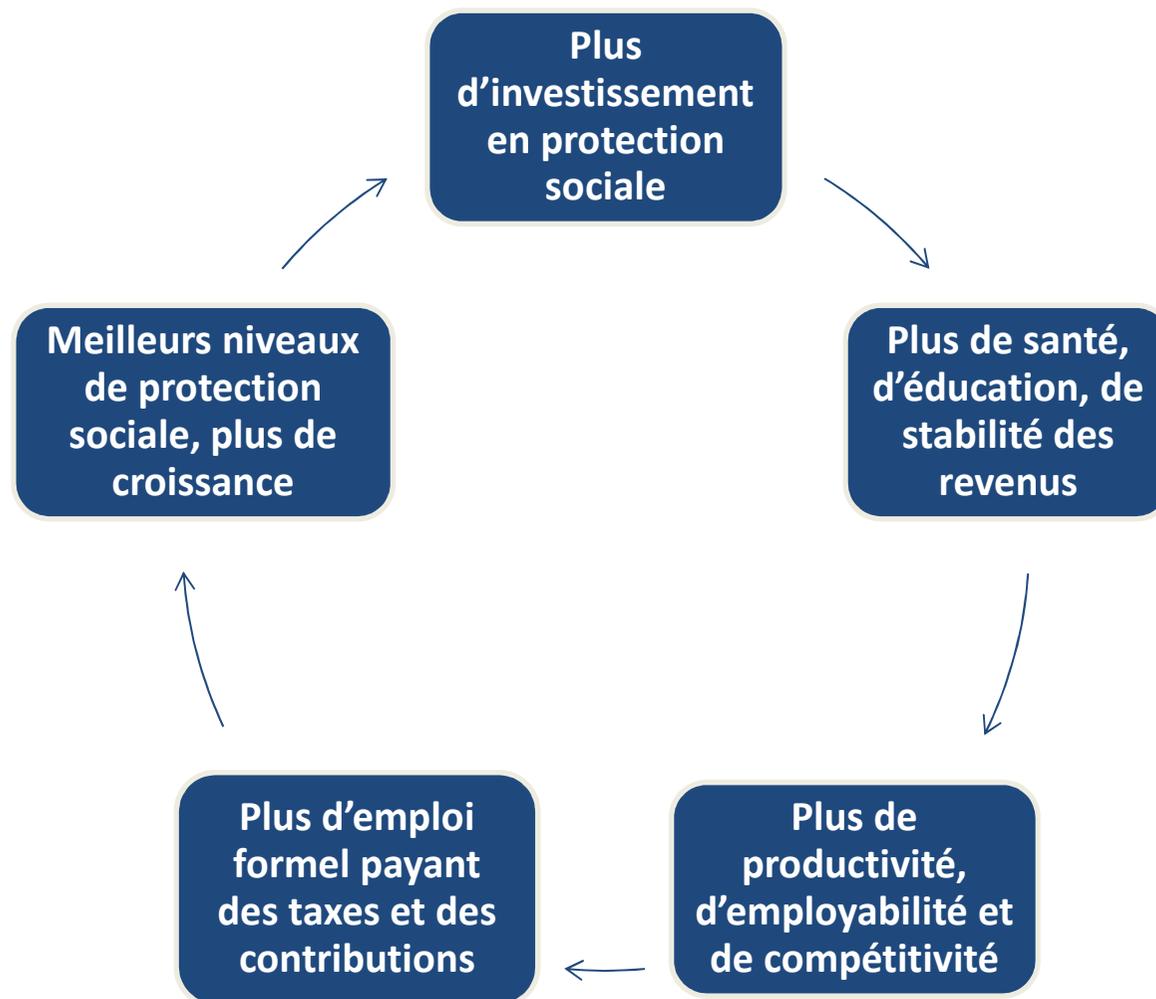
Source: BIT (a publier). Rapport Mondial sur la Sécurité Sociale 2012/13.

Afrique | Bénéficiaires Pensions Vieillesse comme proportion de la population âgée (%)



Source: BIT (a publier). Rapport Mondial sur la Sécurité Sociale 2012/13.

Vision: Un cercle vertueux Protection Sociale – Emploi – Croissance est possible



Source: "Rapport Bachelet" (2011).

Recommandation 202 (“Socles de Protection Sociale”) (Partie I)

Adoptée le 14 juin 2012
par la CIT (183 pays, 456
pour, 0 contre, 1
Abstention)

Objectif 1: fournit des
orientations aux Membres
en vue de l'établissement
et du maintien du SPS

Objectif 2: SPS s'inscrit
dans le cadre d'une
stratégie d'extension vers
les normes supérieures
(C. 102 et autres)

Antécédents: Décl.
Philadelphie, Décl.
Universelle des DH,
PIDESC, Décl. OIT Justice
Sociale et Mondialisation
Equitable

Conclusions CIT 2001,
2011: Stratégie
Bidimensionnelle
d'Extension de la
Couverture de Sécurité
Sociale

UNCEB 2009, Pacte
Mondial pour l'Emploi
2009, Coalition Mondiale
pour le SPS (SPF-
Initiative), “Com.
Bachelet”, G20, Rio+20,
Post-OMD?, etc.

Principes généraux (Partie II, paragraphe 4)

“Responsabilité Générale et Principale de l’Etat pour le SPS”

SPS = “Garanties élémentaires en matière de sécurité sociale”

“Circonstances Nationales”, “Cycle de Vie”, “Personnes dans le besoin”

“Soins de santé essentiels”, “Sécurité élémentaire du revenu”



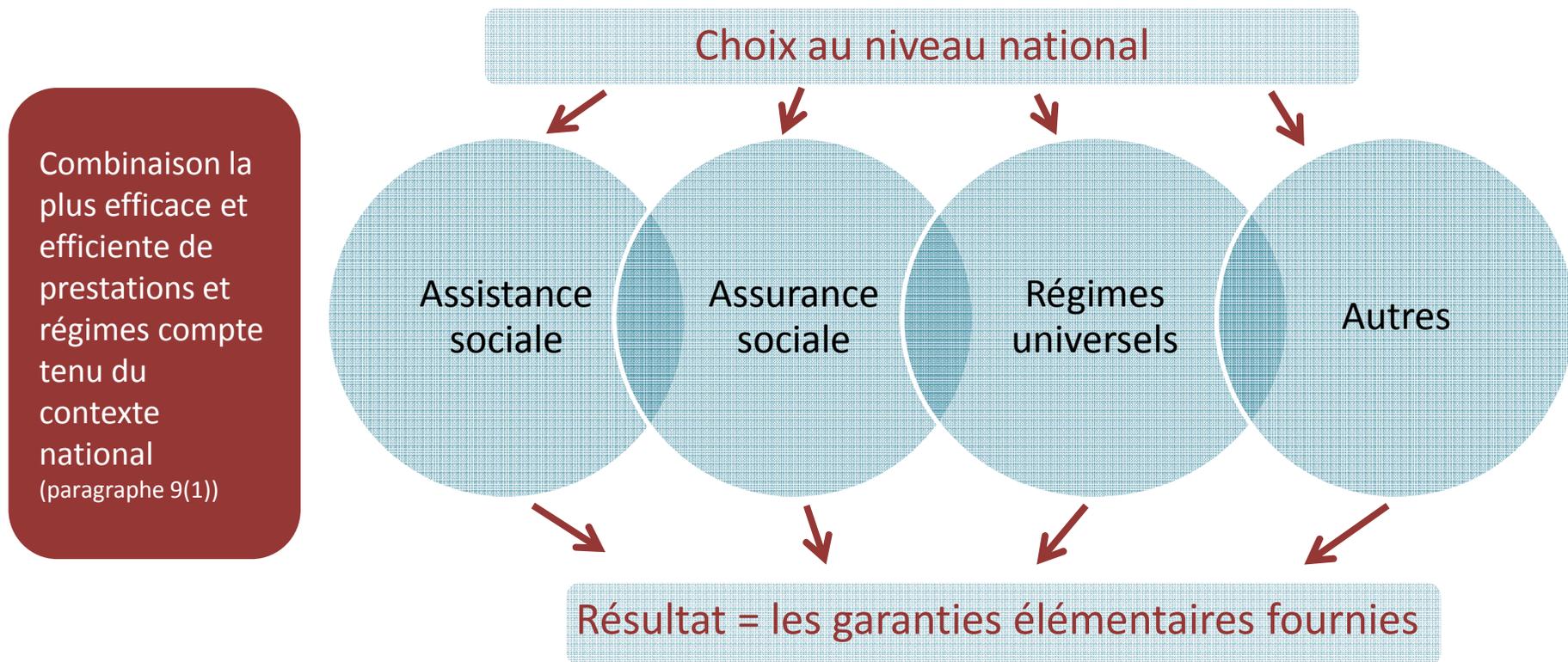
Définition: Socles nationaux de protection sociale: Au moins quatre garanties définies au niveau national

Les socles de protection sociale devraient comprendre au moins les **garanties élémentaires de sécurité sociale** suivantes (paragraphe 5) :



Les garanties devraient être fournies au moins à tous les résidents et enfants, tels que définit par la législation, sous réserve des obligations internationales auxquelles les membres sont assujettis (paragraphe 6)

Socles nationaux de Protection Sociale: Diversité d'approches



Ces prestations peuvent comprendre: prestations aux familles et à l'enfance, prestations de maladie et soins de santé, prestations de maternité, prestations d'invalidité, prestations de vieillesse, prestations de survivants, prestations de chômage et garanties d'emploi, prestations en cas d'accidents de travail et de maladies professionnelles, ainsi que toute autre prestation sociale en espèces ou en nature . (paragraphe 9(2))

Stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale (Partie III)



Fournit aux Membres des orientations pour:

(b) Mettre en œuvre les socles de protection sociale dans le cadre de **stratégies d'extension de la sécurité sociale** qui assurent progressivement des niveaux plus élevés de sécurité sociale au plus grand nombre de personnes possible selon les orientations données par les normes de l'OIT relatives à la sécurité sociale.

(a) Mettre en place, compléter ou maintenir, selon le cas, **des socles de protection sociale** en tant qu'élément fondamental de leurs systèmes nationaux de sécurité sociale

Progressivement édifier et maintenir des systèmes de sécurité sociale complets et adéquats, cohérents avec les objectifs des politiques nationales

Priorité donnée au SPS pour les pays qui ne comptent pas sur un niveau minimum de garanties (paragr. 13a)

Stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale: Formulation et mise en œuvre



- Fixer des objectifs reflétant les priorités nationales

- Identifier les lacunes de la protection

- S'efforcer de combler ces lacunes par le biais de régimes appropriés et coordonnés de manière efficace

- Préciser les besoins financiers et les ressources, ainsi que les délais et les étapes pour la réalisation progressive des objectifs fixés

Soutien aux personnes défavorisées et aux personnes ayant des besoins spécifiques

Soutien à la croissance de l'emploi formel

S'inscrivant dans les plans de développement économique et social et favorisant leur mise en œuvre

Stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale (Partie III)



Les Membres devraient...

Viser à assurer

- la gamme des prestations
- le niveau de prestations prévus dans ces instruments lors de l'établissement de systèmes nationaux de sécurité sociale

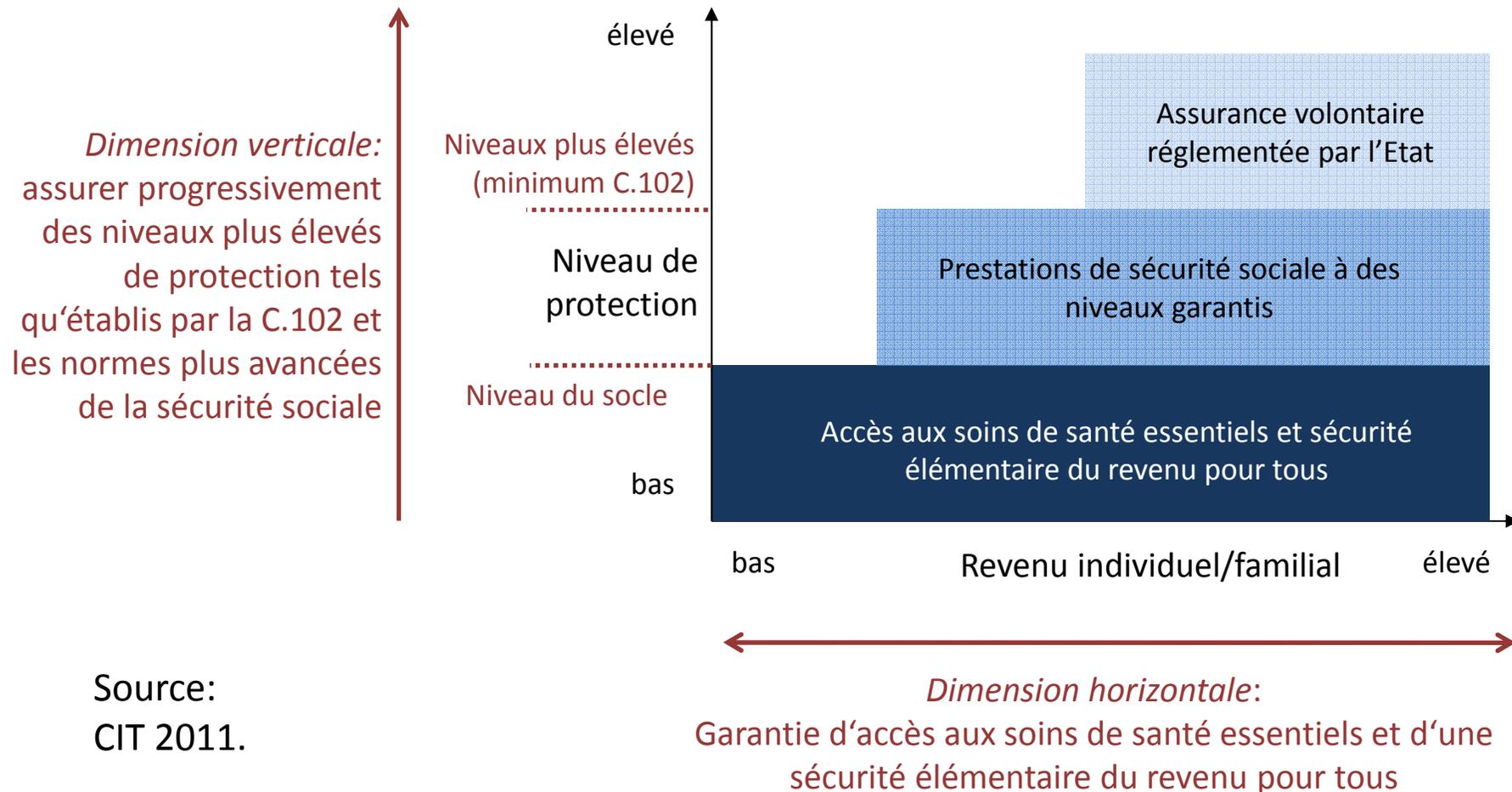
Envisager, dès que la situation nationale le permet, de:

- ratifier
- faire porter effet à ces instruments

Autres Conventions et Recommandations de l'OIT relatives à la sécurité sociale comportant des normes plus avancées

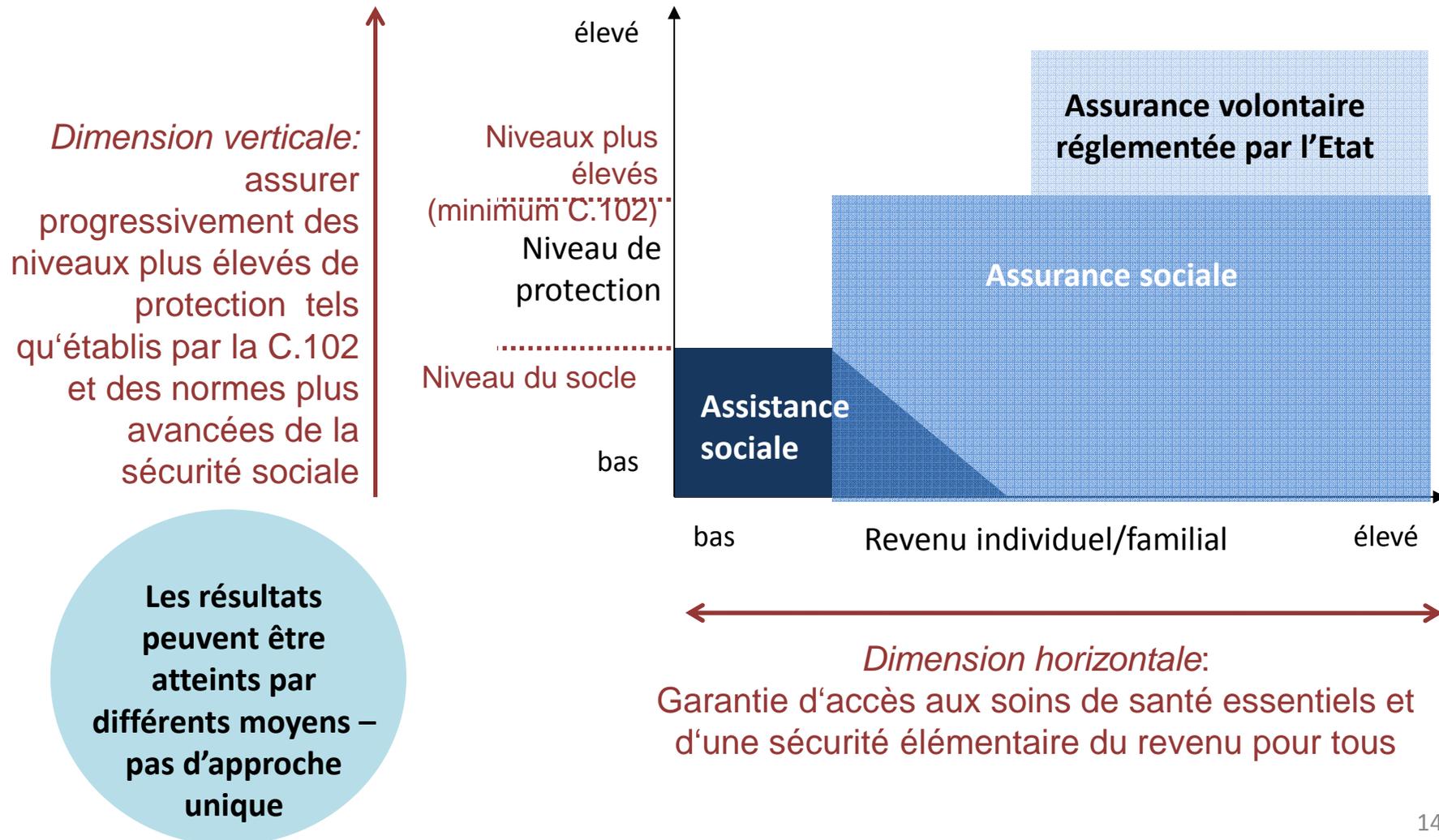
Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum) de 1952

Stratégie bidimensionnelle d'extension de la couverture de sécurité sociale de l'OIT: Mise en place de systèmes complets de sécurité sociale

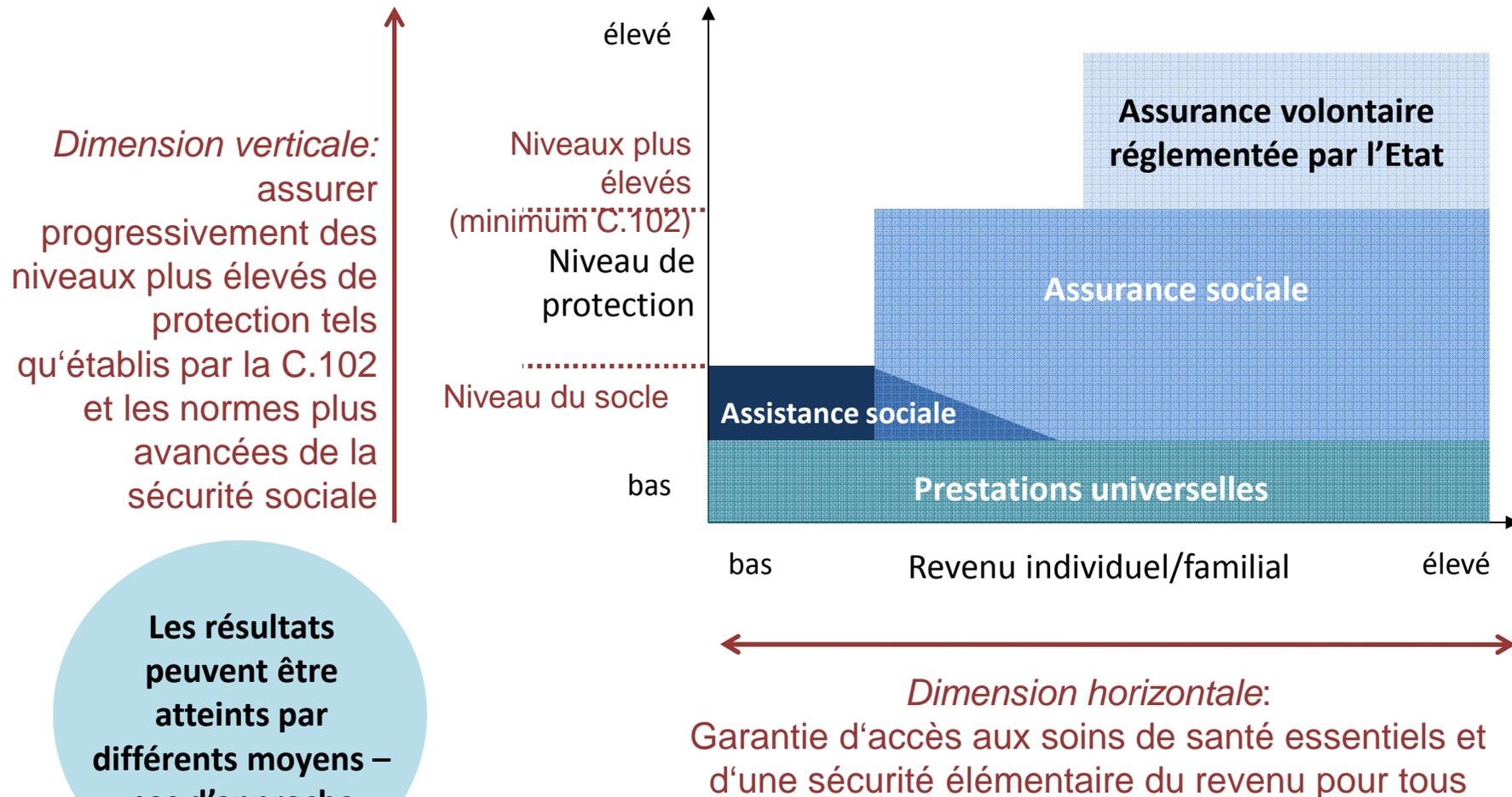


Source:
CIT 2011.

Pluralisme de moyens: Une des options...

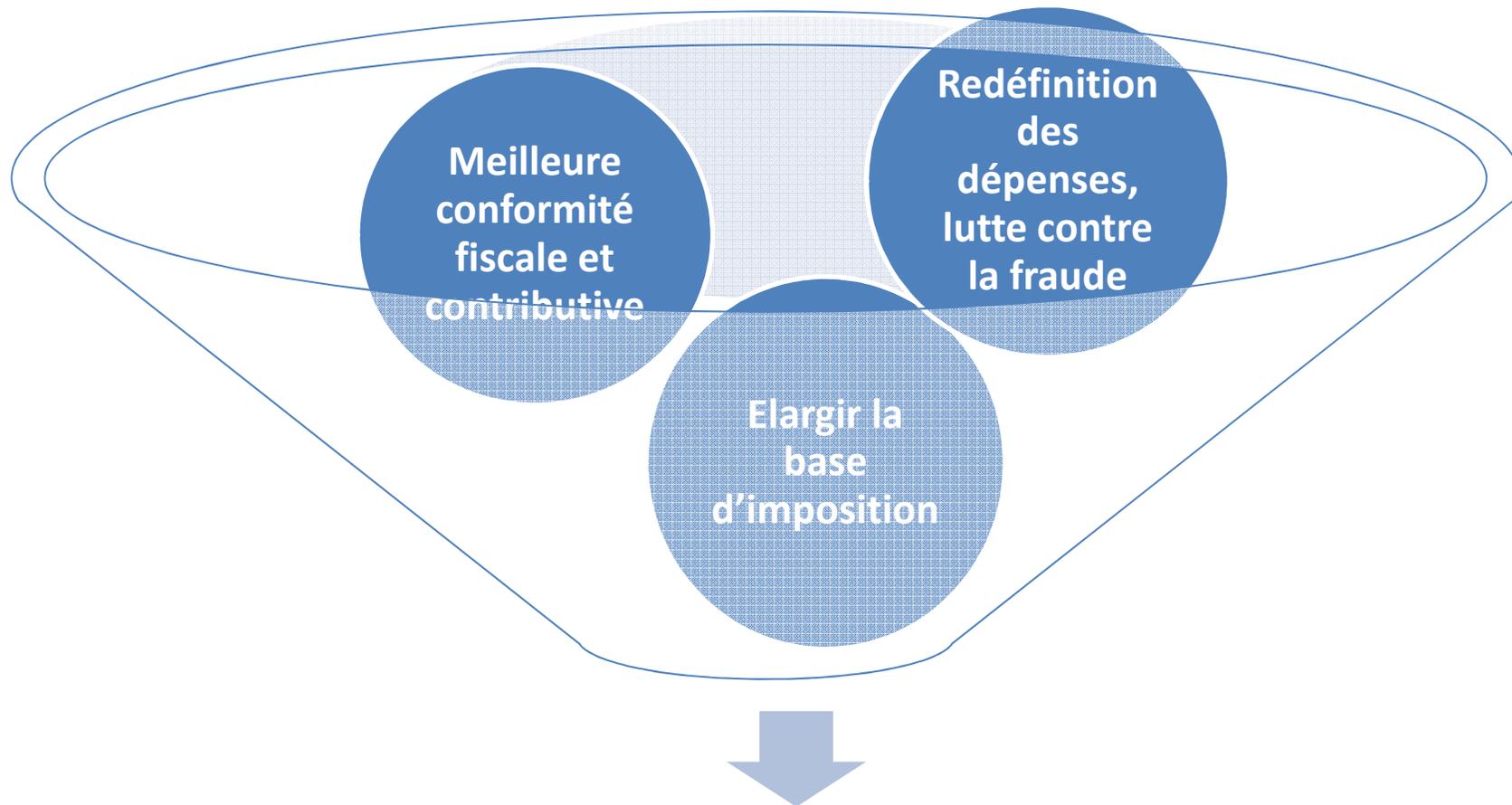


Pluralisme de moyens: ... une autre option possible



Les résultats peuvent être atteints par différents moyens – pas d'approche unique

Recherche de financement durable



Le financement doit se faire avec les ressources nationales. Les pays se trouvant dans l'incapacité de le faire peuvent utiliser les ressources de la coopération internationale pour le SPS. (Paragraphe 12)

Autres thématiques traitées par la Recommandation:

Droits, lois,
procédures de
plaintes et recours

Paragraphe 7

Examen périodique à
tous les niveaux

Paragraphe 8c

Esprit d'activation

Paragraphe 10a

Formalisation de
l'activité de
économique

Paragraphe 10b

Coordination et
cohérence avec
d'autres politiques
publiques

Paragraphe 10c

Programmes
d'information sur la
protection sociale

Paragraphe 14f

Suivi et évaluation,
Consultations
Tripartites

Paragraphe 19-20

Développement de
statistiques de
protection sociale

Paragraphe 21-22

Garantie de sécurité
et de confidentialité
des données privées

Paragraphe 23